

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

### CANADA/VIOLENCE •

**Vancouver**, dans l'ouest du Canada, est en deuil. Une personne a été tuée et au moins cinq autres blessées, samedi dernier, lors d'une attaque à l'arme blanche, près d'une bibliothèque publique de la ville. Selon la police et les services d'urgence, un suspect a été interpellé. Six personnes ont été hospitalisées après l'attaque, menée apparemment par un homme isolé, selon les mêmes sources. " L'une des victimes est décédée ", a annoncé Frank Chang, de la brigade criminelle de Vancouver, indiquant ne pas connaître à ce stade les identités de toutes les victimes.

### ÉGYPTE/EFFONDREMENT •

**Dix-huit** personnes sont mortes dans l'effondrement, samedi matin, d'un immeuble dans un quartier populaire de la capitale égyptienne, a indiqué le journal d'État Al-Ahram. " Les équipes de secours ont réussi à extraire 18 corps des décombres ", a précisé le quotidien. Un précédent bilan, fourni par le gouverneur du Caire, faisait état de cinq morts et 24 blessés. À noter que plusieurs bâtiments se sont effondrés ces dernières années en Égypte, faisant de nombreuses victimes, en raison de leur vétusté et du non-respect de la législation en termes d'urbanisme.

### ITALIE/VENGEANCE •

Un automobiliste italien a pris en chasse, renversé et écrasé deux hommes circulant en scooter, les tuant sur le coup, parce qu'ils venaient de lui voler sa montre, ont rapporté, samedi dernier, les médias. Les faits se sont produits vendredi soir, près de Naples (sud), lorsque deux hommes à bord d'un puissant scooter ont menacé un automobiliste avec une arme de poing pour lui subtiliser sa montre de marque Rolex.

Rassemblés par SCOM

# Franceville : Makengui prend 9 ans pour viol sur mineure de moins de 15 ans

AJN  
Franceville/Gabon

**L**A session criminelle de Franceville a examiné, jeudi 25 mars dernier, l'affaire de viol sur mineure de moins de 15 ans dont Blaise Valentin Makengui s'était rendu coupable. Un crime pour lequel l'infirmier à la retraite a été condamné à 9 ans de réclusion dont 5 avec sursis. Le Ministère public avait plutôt requis 10 ans d'emprisonnement avec 8 années de sursis. Les faits. Dans la journée du 19 mai 2019, à Mounana, alors que la tante de la jeune A.P., ménagère chez Blaise Valentin Makengui s'était absente, l'infirmier va solliciter que la nièce de cette dernière la remplace à son lieu de travail. Mais pendant que la petite domestique occasionnelle est en train de s'affairer, le maître des lieux va manifester l'ardent désir d'avoir des rapports sexuels avec elle.

Pendant sa comparution, l'accusé a reconnu les faits. Non sans préciser qu'il s'agissait plutôt de rapports sexuels consentis avec A.P. dont il n'était pas le premier amant. " Je l'ai titillée et ça a marché. Elle a dit qu'elle avait 11 ans. (...) Quand elle a fini de faire le ménage, je lui ai demandé d'aller prendre un bain, puis nous sommes passés à l'acte... ", a-t-il révélé.

En dépit de ce qui s'apparente à un consentement inopérant, le Ministère public s'est appliqué à mettre en évidence la culpabilité de sieur Makengui dans le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans. Soulignant toutefois qu'en tant que délinquant primaire, il était possible que le doute puisse bénéficier à l'accusé.

Pour la défense, Me Homa Mousavou, qui a trouvé le réquisitoire inapproprié, a plutôt plaidé l'acquittement de son client. " Aujourd'hui, enfin le droit a été dit. Mais je pense qu'on pouvait faire mieux. La motivation de la Cour est tirée par les cheveux, au point qu'on n'a pas beaucoup tenu compte du principe de la présomption d'innocence et du



Blaise Valentin Makengui à la barre.

doute manifeste qui ressortait de l'utilisation du certificat d'âge apparent qui, en droit, ne sert à rien en réalité pour déterminer

l'âge réel de quelqu'un. On est dans un âge apparent, j'ai bien peur que l'on soit dans une justice apparente. Les décisions

d'acquittement sont aussi des décisions de justice. N'ayons pas peur d'acquitter ", a expliqué la partie défenderesse.

## Ndjolé : le faux prof d'histoire-géo était Camerounais

Paterne N'DOUNDA  
Lambaréné/Gabon

**É**RIC Blaise alias Nguimbi, un ressortissant camerounais, a dernièrement été arrêté par les éléments du Cédoc, à Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné. Motif : ce dernier faisait valoir ses qualités de professeur d'histoire-géographie, sans pour autant en avoir les compétences. Le faux enseignant a été placé sous mandat de dépôt, mardi 23 mars courant, à la prison centrale de Lambaréné pour usurpation, puis faux et usage de faux.

En effet, c'est sans diplômes relatifs à ce statut que le monsieur, qui prétendait en plus être un Gabonais, dispensait en toute quiétude ses modules au complexe scolaire privé " Mont des Oliviers ", dans la commune de Ndjolé. Jusqu'à ce que les flics



Eric Blaise alias Nguimbi devant les locaux de la Documentation à Ndjolé.

en civil du Cédoc découvrent le pot-aux-roses et procèdent à son interpellation.

Conduit au poste dans le cadre de l'enquête préliminaire, le mis en cause a d'emblée reconnu avoir usurpé la nationalité gabonaise. Pour ce faire, a-t-il indiqué, il se serait servi d'un acte de naissance référencé 246 du

12 novembre 2001. Lequel document a été établi au mépris de la loi à la mairie de Lastoursville, sous une fausse filiation et des noms d'emprunt. Coût d'établissement du précieux acte : 20 000 francs.

Éric Blaise a relevé que ce document lui aurait permis de poursuivre ses études universitaires jusqu'en Licence professionnelle 2. Sauf que les vérifications faites par les limiers démontrent que le fameux professeur n'a aucun profil et que son dossier d'embauche au " Mont des Oliviers " est quasiment vide.

Entendu à son tour, son compatriote Olivier Ngansop Kopjouo, le fondateur du complexe scolaire en question, a reconnu la complaisance dont il a fait montre pour recruter le pseudo-professeur en 2020. D'autant qu'Éric Blaise alias Nguimbi est arrivé à Ndjolé pour travailler comme orpailleur.